

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 18 mai 2021

Délibération
n°44-2021
Point 4.3.2

Point 4.3.2 de l'ordre du jour

Ajustement du volume de service statutaire d'un personnel enseignant-chercheur bénéficiaire d'un congé de paternité

EXPOSE DES MOTIFS

Référence :

- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, e) du 5° de l'article 34.
- Code du travail, article L1225-35 modifié par la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021, article 73.
- Délibération du Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg du 9 juin 2009 (point 3.3f de l'ordre du jour) relative à la définition du service des enseignants en cas de congé de maternité et des enseignants en cas de congé de paternité à l'Université de Strasbourg.

S'appuyant sur la proposition d'un groupe de travail constitué à cet effet, la délibération citée en référence permettait aux enseignant-chercheurs de l'université, bénéficiaires d'un congé de paternité, d'effectuer un service d'enseignement équivalent à 94% de leur service statutaire en cas de naissance ou d'adoption d'un seul enfant (pour un congé de 11 jours), et équivalent à 90% de leur service statutaire en cas de naissance ou adoption multiple (pour un congé de 18 jours).

Comme suite à l'augmentation, à effet du 1^{er} juillet 2021, de la durée du congé de paternité à 25 jours (naissance ou adoption d'un seul enfant) et 32 jours (naissance ou adoption de plusieurs enfants), il est proposé d'ajuster le volume de service statutaire des enseignants-chercheurs faisant la demande d'un congé de paternité de la manière suivante :

- 87 % du service en cas de naissance ou d'adoption d'un seul enfant ;
- 83 % du service en cas de naissances ou d'adoptions multiples.

Délibération :

Le Conseil d'administration approuve l'ajustement du service statutaire d'enseignement des enseignants-chercheurs bénéficiaires d'un congé de paternité à effet du 1^{er} juillet 2021.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	35
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 26 mai 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT